

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023_083

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A MI-TEMPS

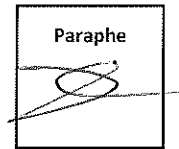
L'an deux-mil-vingt-trois, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 6 juin 2023

Quorum : 14

Paraphe



Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Jean-Marc SAÏNO.

Excusés : Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET).

Absents non-excusés : Lydia BERENFELD, Etienne MARTIN.

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

L'année écoulée a donné lieu à une mise à plat de l'organisation du service administratif, à un recalibrage des allocations horaires dévolues aux différentes fonctions administratives et à une redéfinition des missions des agents. Des mobilités du personnel ont permis d'affecter des agents en tirant mieux parti de leur savoir faire. Ainsi, une nouvelle organisation est proposée.

Cette redistribution permet de faciliter les remplacements, de remplir des missions existantes de meilleure façon et d'en assurer de nouvelles.

Elle nécessite la création d'un demi-poste d'agent administratif équivalent temps plein supplémentaire, ce qui a été anticipé au budget. Après consultation des instances paritaires, un nouvel organigramme visualisant ces modifications sera soumis au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 08/09/2023

ID : 038-213803489-20230612-2023_083-DE



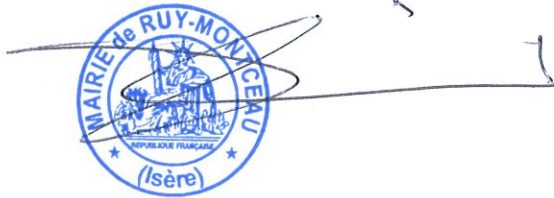
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,

[Pour : 19 voix, Abstentions : Madame COLOMB et pouvoir de Mme RABATEL, Messieurs FABRIS, FAYON, RENAUD et RABUEL]

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif à 50%.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 15 juin 2023

Le Maire, Denis GIRAUD



Paraphe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.